

L'ESPACE PUBLIC

vendredi 25
samedi 26
mai 2018

colloque international

organisé par
la **Société française des architectes**
en partenariat avec
le **CNRS (GDRI « Savoirs artistiques et traités d'art »)**

ce colloque aura lieu dans les locaux
de la Société française des architectes
247, rue Saint-Jacques, 75005 Paris

(entrée libre et gratuite)



L'ESPACE PUBLIC

La forme d'une ville raconte l'idée que la société se fait d'elle-même, de ses valeurs, de ses institutions et de ses modes de vie. Cette forme repose entre autres sur l'espace public, lequel mérite de ne pas être réduit à une définition juridique – ce qui n'est pas privé. Hormis les fonctions pratiques de cet espace public, que représente-t-il et que porte-t-il? D'où vient-il et comment s'est-il transformé au fil des siècles? Quelles différences fondamentales peut-on relever d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre? Comment s'est-il adossé à l'architecture, à la géographie, aux infrastructures et au droit pour s'établir? Est-il aujourd'hui le seul vecteur de l'urbanité contemporaine? Appartient-il au passé, ou peut-il se réinventer? La notion même d'espace public a-t-elle encore un sens dans les mégapoles? Comment la religion, la justice, le pouvoir, le marché se sont-ils associés au parvis, à la place ou au boulevard autrefois, et comment les institutions et le commerce le font-elles aujourd'hui?

De jour ou de nuit, d'un quartier à l'autre, les comportements diffèrent et le trottoir change d'aspect. C'est aussi par le dévoilement que l'espace public vit, lorsque la prostitution, les lieux de rencontre, le trafic, le campement ou la barricade instaurent leurs propres règles. Quel est son destin à l'heure des objets autocentrés, du tout numérique, de la privatisation des quartiers, des politiques sécuritaires, du divertissement, de l'excès normatif dans la gestion des flux?

Il s'agit donc d'explorer à travers ce colloque les dimensions historique, politique, sociale, technique et esthétique de l'espace public.

VENDREDI 25 MAI

- 10h00** **Isabelle Baraud-Serfaty**
Le nouveau partage de l'espace public
- 10h30** **Virginie Picon Lefebvre**
A la recherche du «sol naturel» de la ville
- 11h00** **Séance de questions et débat**
- 11h30** **Bernard Stiegler**
Panser l'urbanité
du point de vue exosomatique
- 12h00** **Yann Kersalé**
Lumière matière
- 12h30** **Séance de questions et débat**
- 13h00** **Pause déjeuner**
- 14h30** **Yann Legouis**
Vert, une architecture ?
- 15h00** **Gilles Clément**
Espace public et paysage
- 15h30** **Séance de questions et débat**
- 16h00** **Olivier Gahinet**
L'espace du dehors
- 16h30** **Denis Bocquet**
Une question de civilisation ?
- 17h00** **Séance de questions et débat**

SAMEDI 26 MAI

- 10h00** **Jacques Reda**
Du terrier aux Champs-Élysées
- 10h30** **Marc Claramunt**
L'usure de l'espace public
- 11h00** **Séance de questions et débat**
- 11h30** **Augustin Berque**
Public, commun et privé
dans la spatialité japonaise
- 12h00** **Karim Basbous**
Les ordres de la ville
- 12h30** **Séance de questions et débat**
- 13h00** **Pause déjeuner**
- 14h30** **Marie-Pierre Duhamel-Muller**
Espace public au cinéma : devenir carte postale
- 15h00** **Bertrand Ogilvie**
Une politique de l'errance ?
- 15h30** **Séance de questions et débat**
- 16h00** **Pierre Caye**
Architecture et République
- 16h30** **Christian Devillers**
Ce qui tient la ville
- 17h00** **Séance de questions et débat**

Le nouveau partage de l'espace public

Isabelle Baraud-Serfaty

Fondatrice de Ibicity,
enseignante à l'école Urbaine de Sciences Po

10h00

Ici, une « reconquête » des espaces publics au profit des piétons et des mobilités douces, avec un motif de santé publique. Là, des permis de végétaliser qui permettent à des habitants de cultiver des tomates sur un trottoir. Partout, une multiplication des usages sportifs et ludiques de la rue, avec des manifestations éphémères subventionnées par des marques de sport. Egalement, un major du BTP qui propose un marquage dynamique de la voirie, en temps réel. Ou encore, un contrat global confiant à consortium privé la réalisation et la gestion pendant douze ans d'un poste de pilotage connecté des équipements de l'espace public comme les candélabres ou les feux de signalisation... Sans oublier, l'été dernier, des squares qui ont dû être interdits aux chasseurs de Pokémon.

Et si ces évolutions, a priori très disparates, témoignaient d'un changement de la nature des espaces publics ? Avec une tarification invisible des espaces publics ? Et, demain, l'apparition d'opérateurs « clés en mains » de l'espace public comme on a des opérateurs du stationnement ou du traitement des déchets ?

A la recherche du « sol naturel » de la ville

Virginie Picon Lefebvre

ENSA de Paris-Belleville

10h30

En 1992-1995 un programme de recherche intitulé « Architecture des espaces publics modernes » voulait inciter les architectes à engager des recherches sur les espaces publics des grands ensembles pour comprendre si ces derniers étaient susceptibles d'évoluer pour améliorer leurs qualités d'usage. Un grand nombre de projets ont été alors réalisés, entraînant d'importantes destructions et consistant le plus souvent à fermer les espaces par des grilles pour limiter les nuisances et contrôler les déplacements. Ce processus a été qualifié de « résidentialisation ». Pendant les dernières décennies, un investissement important a été consenti par des villes dont Paris, Marseille, Bordeaux, Nantes et Lyon pour améliorer les espaces publics existants. Ces projets situés le plus souvent sur des sites en centre-ville ont souvent consacré l'intervention de paysagistes, notamment Michel Corajoud et Alexandre Chemetov.

On observe un aller-retour entre, d'une part, les tenants de la ville moderne incarnée par la Charte d'Athènes et le rapport Buchanan promouvant la création d'un sol artificiel et, de l'autre, les défenseurs de la ville traditionnelle qui prônent le retour au « sol naturel ». Je m'appuierai sur des projets représentatifs pour montrer les ambiguïtés et les limites théoriques de ces deux voies qui ont en commun une volonté de naturaliser le sol de la ville.

Panser l'urbanité du point de vue exosomatique

Bernard Stiegler

Philosophe, directeur d'Ars Industrialis
et de l'Institut de recherche et d'innovation

11h30

En 1945, le mathématicien et biologiste Alfred Lotka montrait qu'à la différence des formes de vie animales et végétales, l'homme évolue exosomatiquement, et non endosomatiquement: de la massue à l'avion, il s'est construit divers instruments qui sont extérieurs à son corps. D'un tel point de vue, une ville est ce que nous appellerons un exorganisme complexe peuplée d'exorganismes simples, qui sont les individus humains.

Après Lotka, Nicholas Georgescu Røegen a montré que les organes exosomatiques ne s'agencent pas en fonction de lois données d'avance, comme les organes vivants dont les agencements sont prescrits par les lois de la biologie. Les organes exosomatiques s'agencent plutôt en fonction de «lois» définies par des systèmes sociaux, religieux, juridico-politiques, économiques et urbanistiques.

Nous tenterons de considérer l'urbanité d'un tel point de vue. L'urbain, le civil, renforcent le principe d'organisation et limitent l'entropie qui de nos jours menace la vie sous toutes ses formes.

Lumière matière

VEN.
25

Yann Kersalé

Artiste plasticien

Pour travailler sur le lieu, pour saisir l'échelle du lieu, la lumière est un moyen privilégié, à condition de l'arracher des mains de l'ingénieur. De la préhistoire des lumières de la ville à nos jours, elle est au cœur de l'opposition entre la sphère technique et le champ de la plastique.

Je m'efforce dans mon travail de faire exister un espace de conception non assujetti à la norme, de retrouver la lumière comme fonction et non comme décor, et même comme consensus écologique.

12h00

Vert, une architecture ?

Yann Legouis

Architecte associé de SAPIENS Architectes,
membre de l'association CO-PRA

14h30

On est venu, on a verdi... on a Vinci!: en 2015 de nombreux concepteurs ont répondu avec enthousiasme à l'appel à projet innovant «Réinventer Paris», mais très peu imaginaient alors que cette première mouture s'imposerait comme un modèle du genre. Aujourd'hui ces procédures «Réinventer» fleurissent sur des territoires variés («Réinventer Châlons»), à des échelles toujours plus vastes («Réinventer la Seine», «Inventer la métropole») et c'est en creux une véritable «France en Mâche» qui se dessine sous nos yeux. Ce paysage idyllique, avec service après-vente et promotion à l'international («Réinventer le monde»), se constitue sur la surexploitation du champ lexical de la bienveillance, de la convivialité et du loisir, et les valeurs libérales de flexibilité, d'impermanence et de réversibilité. Mais derrière le moiré de ces artifices de communication, se profile une forêt de questions, comme l'évolution du rapport de force entre sphère publique et privée, la place prédominante du concept d'innovation dans les critères de jugements ou encore la gadgetisation latente du développement durable. Alors que ces procédures tendent aujourd'hui à investir l'espace public même («Réinventer les places», «faire») il semble urgent d'imposer un débat critique auprès du grand public, des professionnels et des décideurs.

Espace public et paysage

Gilles Clément

Paysagiste

Comment appréhender les contours de l'espace public lorsque la réalité administrative les décompose et les réduit? Le paysage, entendu comme ce qui se trouve sous l'étendue du regard, permet de s'opposer au morcellement engendré par la gouvernance, la spéculation foncière et le règne du privé. Ce paysage qui est par définition ce que nous avons en commun s'appuie sur la vitalité du monde végétal et du monde animal, pour échapper aux catégories du public et du privé. Car les oiseaux et les arbres ne connaissent pas le cadastre. La lecture paysagère est celle des animaux et des végétaux, la lecture du cadastre est celle des planificateurs.

Nous autres humains, animaux planificateurs, ne cessons d'organiser la confrontation entre ce qui étend notre appréhension de l'espace et ce qui le réduit par la loi.

15h00

L'espace du dehors

Olivier Gahinet

ENSA de Strasbourg

16h00

« Certains se font une idée si vague de la poésie qu'ils prennent ce vague pour la poésie elle-même ». Ce mot de Valéry s'applique aussi bien à la ville qu'à la poésie, et le vocabulaire de l'architecture et de l'urbanisme est riche de mots d'autant plus utilisés que leur sens est plus vague, comme « paysage » ou « métropole » ; il en va de même pour l'espace public. On sait ce qu'il n'est pas : il ne s'identifie ni avec le « domaine public » du cadastre, ni avec la « voie publique » des policiers, des prostituées et des ivrognes. Quant à dire ce qu'il est, c'est plus délicat. Il paraît attaché à l'idée qu'on se fait de la ville européenne dont il serait une composante positive, fragile et menacée. On l'associe, me semble-t-il, à un espace urbain particulier : celui, défini, circonscrit et contrôlé, de la « ville de pierre », ce qui pourrait laisser croire que les autres villes en sont dépourvues.

En s'intéressant aussi bien au siècle d'or hollandais, à Rome au XVIII^e siècle ou au Paris haussmannien, on verra que cet espace public « européen » est la déclinaison singulière d'un espace public entendu dans un sens plus vaste, un « espace impalpable » qui permet de rendre compte de la qualité urbaine de villes aussi différentes que Tokyo, Los Angeles, Stockholm ou Morlaix.

Une question de civilisation ?

Réflexions critiques sur le lien entre
espace public et dimension civique

Denis Bocquet

ENSA de Strasbourg

La relation entre nature de l'espace public et dimension civique est l'objet depuis plusieurs décennies de constructions théoriques qui tendent à suggérer un rapport non seulement de nécessité, mais aussi de mutuelle fertilisation. Ainsi, l'espace public serait-il le fruit de l'existence d'une sphère de délibération civique et en retour nourrirait-il celle-ci. Cette posture d'interprétation est profondément ancrée dans une lecture civilisationnelle du rapport de l'architecture, de l'urbanisme et de l'espace en général à des valeurs considérées comme civilisationnelles. Or cela ne manque de poser question, à plusieurs niveaux. L'objet de cette réflexion sera d'examiner ces questionnements sous un angle critique et de tenter, par le passage par des cas limites remettant en question la théorie générale, de revenir à cette dimension théorique sous un jour nuancé.

16h30

SAM.
26

Du terrier aux Champs-Élysées

Jacques Reda

Écrivain

10h00

Parmi d'autres autorités, Albert Einstein a évoqué l'importance considérable que revêt pour chacun de nous l'influence de sa ville natale. Je constate en effet que dans tous les domaines, la mienne a représenté pour moi, sinon un modèle, un point de référence auquel je recourais d'instinct. À plus forte raison s'il s'agissait d'architecture ou d'urbanisme. Diverses autres notions, acquises dans l'intervalle et apparemment beaucoup plus éloignées de ces questions, sont venues (en musique, en physique) s'y ajouter. Autre autorité magistrale, Henri Poincaré a jugé l'ordre de la pensée et celui de la nature absolument distincts. Il me semble pourtant que tout se tient au contraire, et qu'un des efforts de la science consiste à abattre progressivement les cloisons qui paraissent séparer la matière et l'esprit, solidaires l'un de l'autre dans le processus général de l'évolution. Tels sont les éléments qui ne pouvaient que sous-tendre ma réflexion et la guider.

L'usure de l'espace public

Marc Claramunt

Paysagiste

10h30

Les espaces publics auxquels s'adjoignent tour à tour des épithètes – citoyen, durable, écoresponsable, biodivers et tutti quanti – paraissent s'effacer, comme si leurs désignations emphatiques signaient concomitamment leur inexorable insignifiance. La locution « espaces publics » elle-même fait florès dans nos sociétés démocratiques, alors même que s'enkystent simultanément des difficultés de cohabitation et de cohésion sociale.

Le travail sur le paysage révèle que les espaces publics prennent sens nécessairement par l'emboîtement de plusieurs échelles spatiales et temporelles, mettant en jeu des dimensions écologique, culturelle et sociétale. Qui dit espaces publics dit usages, et qui dit usages dit une forme de pensée sur l'espace mêlant « savoir-vivre » et « vivre-savoir ».

Mais c'est le mot d'usure que j'aimerais questionner au premier chef, en raison de son ambiguïté. En lui, la concentration des paradoxes révèle la nature complexe des espaces publics. L'usure dit la lassitude et la patine, mais également l'usurier.

Public, commun et privé dans la spatialité japonaise

Augustin Berque

Géographe, orientaliste, philosophe,
directeur d'études à l'EHESS

11h30

Le sinogramme 公, qui aujourd'hui signifie « public » en Chine comme au Japon, se compose de deux éléments : 厶 et 八. Le premier élément est la forme initiale du sinogramme signifiant « privé » : 私. Il signifiait à l'origine : cacher en entourant de trois côtés. Le second élément signifiait au contraire : ouvrir à droite et à gauche. Dans la prononciation dérivée du chinois gong, 公 se prononce kō, mais ooyake dans sa prononciation proprement japonaise, ce qui étymologiquement signifiait : lieu (ke) de la grande (oo) maison (ya), c'est-à-dire celle du souverain. Ce terme a donc une origine inverse de celle de notre « public », mot qui vient du latin populus, peuple. Dans la tradition japonaise, le peuple relève au contraire du watakushi 私, le privé ; et dans le régime féodal, qui a régné sur l'archipel de la fin de l'État antique (XIIe siècle) jusqu'à la restauration meijiennne (1868), ooyake désignait la chose du suzerain, watakushi celle du vassal. Rien à voir avec l'idée de res publica. C'est dire qu'introduire la notion occidentale de « public » n'a pas été une mince affaire.

Les ordres de la ville

Karim Basbous

EVCAU, ENSAPVS, École Polytechnique

Deux situations ont « fait lieu » dans l'Antiquité grecque : le temple et l'agora. L'une repose sur la puissance d'un bâtiment souverain, se tenant à l'écart, l'autre sur l'affirmation d'un espace encadré. Le pari de la ville occidentale depuis l'Époque classique a été d'entremêler ces deux situations diamétralement opposées. L'espace urbain est ainsi devenu le théâtre de cette tension entre la raison architecturale et la raison de l'urbanisme. Ce rapport de force, qui varie en fonction des civilisations, laisse invariablement son empreinte dans la forme urbaine, laquelle façonne nos manières de penser et d'agir. Car les lieux de la ville, ceux dont on a hérité tout comme ceux que l'on conçoit aujourd'hui, représentent une certaine idée de l'ordre. Ils disent ce qui compte, qui commande et comment nous vivons.

12h00

SAM.
26

Espace public au cinéma : devenir carte postale

Marie-Pierre Duhamel Muller

Productrice, critique de cinéma et enseignante

14h30

Dans l'histoire du cinéma, et celle du cinéma américain en particulier, abondent les «vues» de monuments et de lieux dits «emblématiques» de villes et de pays, employées avec une aimable désinvolture pour signifier au spectateur que l'histoire va se passer «là», «ailleurs». Ces vues où s'entrevoient, au fil de l'histoire, les places, les rues, les métros ou les monuments dans leur état de la fin du XIXe siècle à aujourd'hui, ont contribué (et contribuent encore) à la mise en images du monde sur le mode des «vedute» de la peinture, puis des cartes postales photographiques passées au stade industriel à la fin du XIXe siècle. Dès leurs débuts (dont les dates s'accordent), carte postale et cinéma substituent les images à l'expérience – le cinéma, «voyage immobile», reprend les usages de la carte postale pour «signifier» lieux et espaces, dans le but de déclencher chez le spectateur la reconnaissance rapide du «là». Dans le cinéma populaire (au sens du cinéma le plus distribué et le plus vu), les espaces publics enregistrés et reproduits sont rarement peuplés. S'ils le sont, il faudra que les humains eux aussi soient immédiatement «reconnais-sables» comme étant «de là». On pourra donc examiner quelques exemples pour mesurer ce qui dans l'imaginaire du spectateur conserve, même paradoxalement, les traces précieuses du passé comme la muséification touristique des espaces publics qu'il traverse ou rêve de traverser.

Une politique de l'errance ?

Bertrand Ogilvie

Philosophe

15h00

Si l'on redonne leur force aux mots, l'espace public c'est l'espace du peuple : c'est la rue où il défile ou qu'il barre d'une barricade, la place qu'il vient occuper et d'où il crie sa révolte. Mais indépendamment de ces moments exceptionnels, il existe des pratiques plus ordinaires qui méritent qu'on leur prête attention. L'errance des corps est peut-être bien aussi une manière de rendre l'espace au public, au peuple, à l'usage commun, mais en un sens nouveau. Car cette errance n'est pas une nouveauté à promouvoir comme un énième divertissement ; elle est même aux antipodes de ces étranges coureurs à pieds qui sillonnent les rues, seuls ou en groupe, de manière tout aussi moutonnaire que les défilés militaires. Mais elle n'est pas non plus celle du flâneur baudelairien vu par Benjamin, qui était errance subjective, formatrice. L'errance dont il s'agit ici est aussi vieille que l'humain, elle est celle des corps dont la présence est antérieure à l'essence, celle de ceux qui par leurs déplacements et leurs manières d'habiter l'espace nous obligent à bouleverser en profondeur notre conception du politique parce qu'ils nous forcent à redéfinir le commun, et donc le public, en l'élargissant à ce que d'ordinaire il exclut pour se construire. Un geste « pour rien » qui, troublant la flèche du temps, remet à plat tous les projets convenus.

Pierre Caye

CNRS

16h00

On ne cesse de disputer de la république, mais on est en droit d'être surpris de ces débats actuels où de l'idée de république a disparu de toute notion de service public, lequel est pourtant la clef de la construction républicaine française, jusqu'à la Cinquième République comprise.

Se sont substituées à la notion juridique de la république de nouvelles constructions intellectuelles qui se sont efforcées de refonder la notion de public sans passer par les constructions juridiques qui, à travers l'histoire, ont élaboré la république elle-même. C'est ainsi qu'a commencé à émerger, dans les années 1960, la notion d'espace public sous la plume du philosophe allemand Jürgen Habermas, fondée sur l'intersubjectivité et l'agir communicationnel. Il est clair que cette nouvelle définition du public a fortement contribué aux transformations politiques que nous connaissons depuis une génération sous le nom de gouvernance. Pourtant, la notion d'espace public est aussi vieille que la notion de politique, dans la Grèce ou dans la Rome antiques. Mieux encore, l'architecture et l'urbanisme ont alors joué le plus grand rôle dans cette définition originale de l'espace public, rôle que les nouvelles théories ont tendance à minimiser. Nous verrons combien l'architecture contribue à définir l'espace public et, ce faisant, joue un rôle fondamental dans la construction républicaine, que les nouvelles théories, faute de bien comprendre l'opérativité institutionnelle de l'architecture, ne font en réalité rien d'autre que de déconstruire.

Ce qui tient la ville

SAM.
26

Christian Devillers

Architecte et urbaniste

16h30



SFA

société
française
des
architectes

247, Rue Saint Jacques

75005 Paris

Tél. : +(33) 1 56 81 10 25



**Groupe de recherche international
"Savoirs artistiques et traités d'art".**